Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_170-DE

Vals de Saintonge Communauté

République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 6 juillet 2026

Objet : Parc d'activités Les Essarts - La Croix-Comtesse - Vente d'une parcelle

Numéro de délibération : CC2026_170

L'an deux mille vingt six, le six juillet, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :
Eric POISBELAUD, Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Stéphane CHEDOUTEAUD, Alain BILLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Annie POINOT-RIVIERE, Cyrille BONNET, Eric MEHDAOUI, Christine VERNON, Pierre GABRIELLI, Loëtitia PELLIER, Guillaume BORDRON, Marie-Noëlle SURAUD, Géraldine DUPAS, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Olivier FOUCHE, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Thierry ADONIS, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Gilles VIGNET, Joël WICIAK, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, François ROUSSELOT, Michel FILLEUL, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Sylvain MARCHAL, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Jacques TORCHEUX, Valérie FLOCH-RUJU, Bruno POMMIER, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Gaëlle GUIBERTEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Annie PEROCHON, Michel LALAIZON, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Christelle MARCHET, Antony MATTIUZZO, Gilles BELON, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Marie-José TRICHET, Patrice FOUCHER, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS

Absents excusés ayant donné procuration :
Jeannine PASCHER donne pouvoir à Stéphane CHEDOUTEAUD
Rose-Marie NICOLAS donne pouvoir à Bruno POMMIER
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Thierry GOUJEAUD donne pouvoir à Michel FILLEUL
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Sophie BELLEBEAU donne pouvoir à Jean-Luc PATCINA
Remi MARBOEUF donne pouvoir à Clement PIOCHAUD
Rachel DRON donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Jocelyne PELETTE donne pouvoir à Cathy RULLAUD-MICHEL
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Herve DE LARQUIER donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Danielle PERTUS donne pouvoir à Frédéric MICHEAU
Sylvie BARRAUD KEROULLE donne pouvoir à Julien GOURRAUD

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_170-DE

Absents :
Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Cédric TRANQUARD, Bruno SOGUES, Alain CHUTEAU, François PASQUET, Laurent RIGLET, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Yves-François SCARINGELLA, Philippe HARMEGNIES, Dominique BERNAZEAU, Marie-France GORON, Serge BERNET, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Gérard BIELKA, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Jérémy VAQUETA, Philippe BARRIERE, Frederic RASSE, Sylvie PERRIER, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Pascal MARTINEAU, François PINEAU, Jean-Claude GODINEAU, Francette GUICHARD, Jacques GOGUET, Philippe MERCIER, Laurent BOUILLE, Julien BLASAC, Brigitte DAVID

Secrétaire de séance :
Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GROLEAU Karine
HOUET Patricia
REGNAULT Pierrick
GROS Véronique

Nombres de membres :
En exercice : 138
Quorum : 70
Présents : 83
Votants : 99
Pouvoirs : 16

Publication (affichage) ou notification du :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_170-DE

Parc d'activités Les Essarts - La Croix-Comtesse - Vente d'une parcelle

Vu la délibération-cadre du 09/02/2017 du conseil communautaire portant sur les zones d'activités transférées dans le cadre de la loi NOTRe et détaillant les modalités patrimoniales des transferts en pleine propriété et des mises à disposition,

Vu l'estimation des domaines en date du 19/05/2025, indiquant une valeur de 4 € HT/m² ,

Vu le prix antérieurement fixé en 2002 à 4,14 € HT/m² par l'ancienne communauté de communes du canton de Loulay,

Considérant la demande exprimée par monsieur Cédric Servant visant à acquérir 31 000 m² (sur 47 480 m²) de la parcelle ZC 17, située sur la zone d'activités Les Essarts sur la commune de la Croix-Comtesse pour y déplacer l'activité de services de soutien à l'exploitation forestière / négoce de bois de chauffage / travaux forestiers actuellement installée allée des Champs, 17470 Contré,

Considérant le faible taux de commercialisation de cette zone d'activités, il est proposé d'appliquer une baisse de 10 % par rapport à l'estimation des domaines afin de rendre possible cette cession au prix de 3,60 € HT/m², soit un montant total de 111 600 € HT.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la vente de la parcelle ZC 17, sise zone d'activités Les Essarts 17330 la Croix-Comtesse, au profit de monsieur Cédric Servant ou toute autre personne morale dont monsieur Cédric Servant serait membre,
- d'approuver le montant de la vente à 3,60 € HT/m² soit 111 600 € HT pour une superficie totale de 31 000 m²,
- de préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et de géomètre à la charge de la collectivité,
- de préciser qu'une signature de promesse de vente devra intervenir dans un délai de moins de 6 mois à compter de la transmission au contrôle de légalité, sans quoi, passé ce délai, ladite parcelle sera remise à la vente sans autre formalité,
- de préciser que cette promesse de vente prévoira la signature de l'acte de vente dans un délai de 12 mois. Elle indiquera également l'intégration d'une clause résolutoire afin de garantir la collectivité d'une obligation de construire dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique sans quoi la vente sera annulée de plein droit. Dans une certaine limite, des possibilités de report seront toutefois rendues acceptables,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 90
- Contre : 0
- Abstention : 9

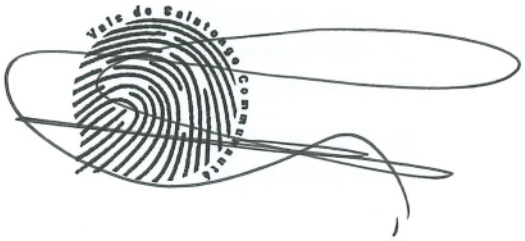
Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 20/07/2026
ID : 017-200041689-20260706-CC2026_170-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 8 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD





1